



FONDATION  
Abbé Pierre

Agence  
Île-de-France

Bilan d'actions  
2021



## NOS FONDEMENTS

Fidèle à son esprit, la Fondation Abbé Pierre poursuit le combat de son fondateur :

- Elle lutte pour que chacun puisse avoir un toit où vivre dignement ;
- Elle accueille et oriente les personnes en difficulté de manière inconditionnelle ;
- Elle s'insurge contre toutes les formes d'injustice et de discrimination dans le logement ;
- Elle participe au débat public rappelant sans relâche à celles et ceux qui nous gouvernent leurs responsabilités en termes législatifs, économiques et sociaux.

### Agence Île-de-France

78-80, rue de la Réunion  
75020 Paris  
Tél. : 01 44 64 04 40

### Délégation Générale

3-5, rue de Romainville  
75019 Paris  
Tél. : 01 55 56 37 00

[www.fondation-abbe-pierre.fr](http://www.fondation-abbe-pierre.fr)

MEMBRE DE



## Sommaire

### P.2 CHIFFRES-CLÉS 2021 LA SITUATION DU MAL-LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

### P.3 CHIFFRES-CLÉS 2021 ACTIONS DE LA FONDATION EN ÎLE-DE-FRANCE

### P.5 LE SUIVI DES POLITIQUES DE L'HABITAT EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2021

### P.7 L'ESSENTIEL DES ACTIONS DE LA FONDATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Le soutien aux projets

La sensibilisation et l'interpellation

### P.11 L'ACCOMPAGNEMENT AUX DROITS LIÉS À L'HABITAT (ADLH)

Le réseau des permanences en Île-de-France

L'Espace Solidarité Habitat (ESH) à Paris

### P.13 CONCLUSION

## 2021 Bilan d'actions

“ À la Fondation, nous le savons, pour gagner la bataille du logement, il faut soutenir chaque avancée et s'inquiéter du moindre recul. Il faut rappeler sans relâche à celles et ceux qui nous gouvernent leur responsabilité dans la sauvegarde et le maintien de la dignité de tous les citoyens au sein de notre République qui incarne les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Grâce au soutien des donateurs, la Fondation ne manquera pas de donner sens à ces valeurs et de porter la « voix des sans-voix » partout où elle n'est que trop peu entendue.

CHRISTOPHE ROBERT  
Délégué Général de la Fondation Abbé Pierre

### AGIR AU PLUS PRÈS DES PERSONNES

En Île-de-France, la pénurie en matière d'offre de logements accessibles et l'augmentation des prix dans le parc privé n'ont cessé de renforcer les difficultés d'accès et de maintien dans le logement. Ces dernières années, le rythme de production de logements sociaux en Île-de-France a fléchi et il est dorénavant insuffisant pour rattraper le retard accumulé et pour couvrir les besoins. Les phénomènes de ségrégation et de marginalisation de certains territoires franciliens perdurent avec les antagonismes politiques qui freinent d'autant plus la prise en compte d'une politique durable d'aménagement du territoire francilien en pleine mutation (**chapitre 1 : le suivi des politiques de l'habitat en Île-de-France en 2021**).

Pour certains, notamment parmi les personnes les plus précaires, les associations constituent le dernier filet de sécurité. Mais ces dernières ont des difficultés à faire face aux demandes et peuvent être elles-mêmes fragilisées par la diminution constante des financements publics. Face à cette situation, l'Agence Île-de-France et la Direction des Missions Sociales de la Fondation Abbé Pierre poursuivent leur soutien aux associations et opérateurs à travers des projets ajustés aux changements et à l'augmentation des situations de personnes exclues ou mal-logées, ainsi qu'aux réalités locales qui se diversifient (**chapitre 2 : l'essentiel des actions de la Fondation en Île-de-France**).

Pour agir au plus près des personnes et parce qu'il ne suffit pas qu'un droit soit ouvert pour qu'il soit effectif, l'Agence régionale est restée, en 2021, fortement mobilisée sur le soutien aux associations en Île-de-France qui assurent des **permanences d'accès aux droits** pour les mal-logés en s'appuyant notamment sur l'expertise développée à l'**Espace Solidarité Habitat** (ESH) qui apporte son soutien aux ménages mal-logés parisiens (**chapitre 3 : l'accompagnement aux droits liés à l'habitat**).

## Chiffres-clés 2021

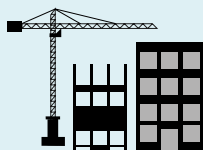
# La situation du mal-logement en Île-de-France



■ **4,1 millions de mal-logés en France**  
dont **1,2 million de personnes mal logées en Île-de-France.**

La région Île-de-France, c'est **19 %** de la population nationale, mais :

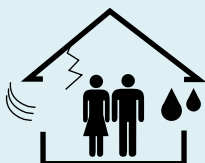
- **34 %** des demandes d'HLM
- **38 %** des habitants en bidonvilles
- **39 %** des expulsions locatives
- **40 %** des copropriétés dégradées
- **59 %** des recours DALO déposés
- **63 %** des situations de surpeuplement accentué
- **84 %** des ménages DALO qui restent à reloger



■ **22 992 logements sociaux agréés** en 2021 contre une production attendue et nécessaire de 37 000. Des agréments des logements PLAI à destination des ménages les plus modestes insuffisants : 1 agrément pour 47 demandes !



■ **742 080 ménages sont en attente d'un logement social** dont 150 000 demandeurs hébergés chez un tiers et 28 000 ménages en situations précaires (sans abri, en caravane, squat, abri de fortune...)



■ **350 000 Franciliens occuperaient 157 000 logements privés potentiellement indignes.**

■ **63 % des résidences principales** son considérées comme **énergivores** (étiquette E, F ou G).

## Chiffres-clés 2021

# Actions de la Fondation en Île-de-France



■ En 2021, **la Fondation Abbé Pierre a soutenu 176 projets** en Île-de-France pour un montant global de **3 millions d'euros** d'aides.

■ Parmi ces **176 projets**, **91 sont portés par 70 partenaires associatifs** et **85 sont des aides pour des particuliers** (aides juridiques pour les locataires, aides aux travaux pour les propriétaires occupants, aides pour l'achat de caravane pour les voyageurs).

■ **50 %** des aides concernent des projets qui se déroulent à **Paris** ou en **Seine-Saint-Denis**.



■ De plus, la Fondation Abbé Pierre a également répondu à l'urgence en distribuant **des chèques service** aux personnes fragilisées par la crise sanitaire et en soutenant les acteurs de l'urgence sociale *via* des fonds dédiés. Dans ce cadre, ce sont **35 projets** qui **ont été soutenus pour 802 154 euros**.

### Zoom sur l'Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat (ADLH) :



■ **13 associations soutenues** qui tiennent **30 permanences** en Île-de-France.

■ Ces **permanences** ont accueilli environ **4 500 ménages**.

■ **À Paris**, **l'Espace Solidarité Habitat** a conseillé ou accompagné **5 540 ménages**.



# Le suivi des politiques de l'habitat en Île-de-France en 2021

Le déficit de construction et les prix de l'immobilier totalement déconnectés des ressources de nombreux franciliens (dans le locatif comme à l'acquisition) constituent une explication majeure de la crise du logement qui se manifeste avec une acuité particulière en Île-de-France.

Si l'Île-de-France représente 19 % de la population nationale, la région concentre 33 % des habitants en bidonvilles, 34 % des demandes d'HLM, 39 % des expulsions locatives, 59 % des recours DALO déposés, 63 % des situations de surpeuplement accentué, 84 % des ménages DALO qui restent à reloger... En fait, **parmi les 4,1 millions de personnes mal-logées que compte notre pays, 1,2 million vivent dans la région la plus riche de France !**

	Nombre de personnes
<b>Personnes privées de domicile personnel</b>	<b>211 100</b>
dont personnes sans domicile	42 200
dont résidences principales en chambres d'hôtel	11 000
dont habitations de fortune	9 900
dont en hébergement « contraint » chez des tiers	148 000
<b>Personnes avec des conditions de logement très difficiles (sans double-compte)</b>	<b>976 842</b>
dont privation de confort	462 000
dont surpeuplement « accentué »	586 000
Résidents de FTM non traités	21 600
« Gens du voyage » sans place en aires d'accueil	12 300
<b>Total des personnes mal logées en IDF sans double compte</b>	<b>1 194 100</b>

De plus, si l'Île-de-France est la région française où le niveau de vie médian est le plus élevé, c'est aussi la région qui concentre les plus fortes disparités : le niveau de vie des 10 % des plus aisées est 5 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. La proportion de ménages pauvres en Île-de-France a augmenté deux fois plus vite qu'en France métropolitaine entre 2004 et 2012. **En 2021, la lutte contre la précarité et la pauvreté est la première des préoccupations des Franciliens** notamment auprès des 18-34 ans (enquête IPR).

Des copropriétaires dans l'incapacité de régler leurs charges aux personnes privées de domicile personnel en passant par des familles en sur occupation dans leur logement, par des jeunes qui ne peuvent quitter le domicile des parents, ou des salariés qui consacrent 50 % de leurs revenus pour payer le loyer et les charges... **les situations de fragilisation au regard des conditions de logement se sont au fil des années diversifiées et durcies** au point où les situations les plus graves, comme celles des ménages dormant à la rue, se sont banalisées.

Les besoins en logements abordables sont immenses : fin 2020, 742 080 ménages sont en attente d'un logement social. Parmi ces demandeurs, ceux qui déposent un recours pour faire reconnaître leur priorité au titre du Droit au Logement Opposable (DALO) sont toujours aussi nombreux : près de 60 000 recours DALO ont été déposés en 2021 (21 300 décisions favorables).

Après 3 années de baisses successives dans la production de logements sociaux et une année 2020 noire pour le logement social en Île-de-France, le **rebond attendu en 2021 n'a pas eu lieu**. Avec 22 992 logements locatifs sociaux agréés en 2021, les objectifs de 32 et 37 000 par an inscrits dans le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) et le Schéma Directeur de la Région Île-de-France SDRIF sont très loin d'être atteints. Malheureusement, la programmation de logements sociaux pour 2022 (31 377 logements sociaux) est aussi bien en deçà de ce qui serait nécessaire pour rattraper le retard accumulé ces dernières années et à terme inverser la tendance sur le front du mal-logement. À noter que cette programmation pénalise les ménages à faibles ressources (sous plafond PLAI) puisque l'État programme 1 logement PLS pour 2

demandeurs mais 1 logement PLAI pour 32 demandeurs et enfin, la situation est catastrophique pour les 65 000 sequano-dionysiens demandeurs d'un logement et sous plafond PLAI qui doivent, eux, se contenter d'une programmation de 800 logements en PLAI. C'est 1 logement pour 76 demandeurs contre 1 pour 29 en moyenne dans les autres départements...

La pénurie de logements abordables freine les capacités de mobilité et d'égalité d'accès à la ville, à l'emploi et aux services et la Métropole du Grand Paris est encore loin d'avoir pu « améliorer le cadre de vie de ses habitants » et « réduire les inégalités entre les territoires », objectifs pour lesquels elle a été constituée (art. L.5219-1 du code général des collectivités territoriales).

En 2020, la Ville de Paris et la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise ont été retenues par les services de l'État pour mettre en œuvre de manière accélérée le **logement d'abord** (tout comme la Seine-Saint-Denis en 2018). De même, la DRIHL Île-de-France a élaboré, au sein du CRHH, une feuille de route sur une approche régionale du logement d'abord. Ces projets intéressants sont trop récents pour en mesurer les résultats. Globalement, pour la Fondation, le chemin à parcourir en Île-de-France pour réduire le sans-abrisme par le biais, de l'accès, au plus tôt, à un vrai logement autonome de droit commun, est encore long. La Fondation n'a de cesse de demander une rupture avec ces logiques prescriptives d'assistance, de contrat et de contrôle, où le logement se mérite.

**Sur le plan de la lutte contre l'habitat indigne, la Fondation Abbé Pierre déplore la faiblesse des actions coercitives** malgré l'ampleur du phénomène puisque plus de 350 000 franciliens occuperaient un des 157 000 logements privés potentiellement indignes. Malgré cela, il n'y a toujours aussi peu de mesures prises (arrêtés, travaux d'office...) pour lutter contre l'insalubrité et le saturnisme.

La Fondation dénonce aussi depuis plusieurs années **la logique répressive qui est particulièrement à l'œuvre en Île-de-France en matière d'expulsions locatives et des habitants de terrains ou de grands squats**. Certes, la trêve hivernale a été prolongée jusqu'au 31 mai 2021 et malgré l'instruction ministérielle du 26 avril 2021 dans laquelle le Préfet de Région et les Préfets de Département devaient veiller à assortir tout Concours de la Force Publique à une proposition de relogement à l'occupant dont l'expulsion a été ordonnée judiciairement, **trop d'enfants, de femmes et d'hommes ont vu leurs trajectoires de vie fragilisées**.

Certes, des actions visant à mieux répondre aux situations d'urgence ont été menées mais l'ensemble des acteurs publics ne saurait se soustraire à conduire une politique ambitieuse et constante pour réduire les déséquilibres territoriaux tout en apportant une réponse solidaire et ajustée aux besoins des personnes, notamment les plus fragiles.



# L'essentiel des actions de la Fondation en Île-de-France

Soutenir, sensibiliser/interpeller et agir sont les piliers de notre lutte contre le mal-logement et contre les inégalités sociales. **Pour défendre les intérêts des publics mal logés parisiens et franciliens**, la Fondation Abbé Pierre via l'Agence Île-de-France et son Espace Solidarité Habitat :

- Est composée d'une équipe de 12 salariés et d'une trentaine de bénévoles, ces derniers assurent différents types de mission (accueil du public, constat de l'indécence des logements, représentation dans des instances, élaboration d'outils de communication...).
- Est membre des instances locales ou institutionnelles suivantes :
  - Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),
  - Conférences Intercommunales du Logement de Melun Val de Seine (Seine et Marne), de Plaine Commune et d'Est Ensemble (Seine-Saint-Denis), de Paris Ouest La Défense et de Boucle Nord de Seine (Hauts-de-Seine) et Conférence Logement de Paris,
  - Pôle Départemental Habitat Indigne de Seine-Saint-Denis,
  - Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (Ccapex) et Comité de suivi de la charte de Prévention des expulsions à Paris,
  - Conseils d'Administration du GIP « Habitat et Interventions Sociales » et de FREHA.
- Mène ou soutient des actions de sensibilisation ou d'interpellation en faveur d'une meilleure application du Droit au logement opposable, d'une meilleure prévention des expulsions, d'un renforcement de la lutte contre l'habitat indigne et de la lutte contre les discriminations dans l'accès à un logement.

## LE SOUTIEN AUX PROJETS

Les actions de la Fondation Abbé Pierre sont financées à 97 % par les dons et legs issus de la générosité publique et le mécénat d'entreprises. Grâce à cette générosité, la Fondation préserve sa capacité à gérer en propre des lieux d'accueils (comme l'Espace Solidarité Habitat à Paris) et à soutenir des actions et projets des associations et opérateurs de la lutte contre les exclusions et le mal-logement.

En 2021, la Fondation Abbé Pierre a soutenu, **en Île-de-France, 176 projets** pour un montant global de **près de 3 millions d'euros de subventions** (environ 18 millions au niveau national). Parmi ces 176 projets, 91 sont portés par **69 partenaires associatifs** et 85 sont des aides pour des particuliers (aides juridiques pour les locataires ou aides aux travaux pour les propriétaires occupants). 50 % des aides concernent des projets qui se déroulent à Paris ou en Seine-Saint-Denis.

Trois quarts des aides ont été consacrées au programme d'offre nouvelle de logements qui contribue à la **production de logements très sociaux** dans la région, aux projets menés au profit des personnes fréquentant des **accueils de jour** ou des résidents de **pensions de famille** et aux projets en matière d'**accompagnement aux droits liés à l'habitat**. Les autres actions soutenues concernent l'accompagnement des personnes en situation de **bidonvilles**, l'amélioration des **conditions d'habitat des gens du voyage** ou des **compagnons des communautés Emmaüs d'Île-de-France** ou bien encore des actions au profit des **habitants des quartiers populaires**.

Ce soutien à l'action répond aux 3 enjeux suivants :

- Loger plus et mieux les plus modestes (35 % des soutiens)
- Prévenir et combattre les facteurs d'exclusion par le logement (48 % des soutiens)
- Construire une région équitable et accueillante (17 % des soutiens).

Comme en 2020, la Fondation Abbé Pierre a également répondu à l'urgence en distribuant des chèques service aux personnes fragilisées par la crise sanitaire et en soutenant les acteurs de l'urgence sociale via des fonds dédiés. Dans ce cadre, ce sont **35 projets qui ont été soutenus pour 802 154 euros**. À 62 %, ces projets consistaient à des aides alimentaires ou des préparations de repas, à 23 % à régler des impayés de loyer, redevance ou charges et le reste à assurer des mises à l'abri, des locations ou des réfections de lieux de stockage.

## Exemples de projets soutenus en 2021

### Un habitat digne pour les personnes migrantes russophones en situation de précarité en Île-de-France

En Île-de-France, l'équipe de l'association **Habitat-Cité** travaille depuis des années auprès d'un **public migrant originaire principalement des pays russophones de l'espace post-soviétique** (Russie, Ukraine, Moldavie, pays du Caucase, Asie centrale) et de Roumanie. La grande majorité d'entre eux sont en procédure de réexamen ou de recours de leur demande d'asile. Ainsi, Habitat-Cité accompagne de nombreux déboutés qui tentent d'obtenir un titre de séjour suite aux longues années passées en France. La situation de logement des ménages accueillis est souvent mauvaise : hébergement d'urgence pour certains (réfugiés ou demandeurs d'asile), à la rue, dans leur voiture ou en squat pour ceux n'ayant aucune autre alternative. À ces difficultés s'ajoutent d'autres problématiques comme une méconnaissance du français, des problèmes de santé et de handicap, une absence de ressources et parfois des discriminations.

L'association accompagne plus de 700 personnes par an en Île-de-France dans leurs démarches d'accès aux droits et d'insertion. En 2021, **la Fondation Abbé Pierre a renouvelé son soutien auprès de l'association**



### À Créteil, le café socio-culturel « El Kawa des seigneurs » accueille les seniors

L'association cristolienne **Filles et Fils de la République** a ouvert un café social et solidaire « El Kawa des Seigneurs » à Créteil pour les personnes de plus de 55 ans. Ce lieu d'accueil et de sociabilité est ouvert à toutes et tous au sein du quartier des Sarrazins. Les activités proposées sont multiples (café, ludothèque, permanence d'accès aux droits et d'accompagnement aux démarches administratives, atelier nutrition et repas partagés...) et les événements quasi-gratuits (débat, sorties, activités sportives et culturelles) permettent à toutes et tous

de « mieux vieillir ». **L'idée de ce lieu a émergé dans la rencontre avec les habitants durant le premier confinement**. En effet, l'association a fabriqué grâce au volontariat d'une soixantaine de couturières plus de 9 000 masques pour répondre à l'urgence et cet élan de solidarité a permis de lever le voile sur la condition de certains séniors, un grand dénuement et surtout un isolement social.

Actuellement l'association fonctionne avec de nombreux bénévoles, une adulte relais et deux jeunes habitants du quartier en service civique qui s'occupent de la fonction accueil et d'écoute des personnes qui arrivent dans le lieu. La Fondation Abbé Pierre a décidé, en 2021, de soutenir ce projet.

---

## Plan de Sauvegarde à Sevran : la Fondation vient en aide aux copropriétaires modestes

Dans le cadre d'un premier plan de sauvegarde (2014-2019), la copropriété «Chalands 1» (66 copropriétaires) sur la commune de Sevran (Seine-Saint-Denis) a bénéficié d'une première phase de travaux (réfection des halls, peinture et sol des parties communes, électricité, sécurité incendie, sécurité des accès aux bâtiments et parkings, VMC collective, étanchéité toiture, plomberie et chauffage). Dans le cadre du deuxième plan de sauvegarde financé par des subventions publiques (Anah, région, collectivité), des travaux de mise en sécurité des équipements communs et de rénovation thermique sont prévus. **La société Ozone** qui accompagne la copropriété a sollicité la Fondation Abbé Pierre qui a aidé **9 ménages copropriétaires occupants** à supporter leur reste à charge pour des **montants allant de 3 400 euros à 5 200 euros**.

---

## Le programme « Toits d'abord » de la Fondation Abbé Pierre en Île-de-France

À travers son **programme Toits d'abord**, l'objectif de la Fondation Abbé Pierre est d'aider l'émergence et la démultiplication de logements à très bas niveaux de loyers, économes en énergie, destinés à des personnes durablement exclues ou éloignées du statut de locataire. Le soutien apporté par la Fondation Abbé Pierre consiste en une aide à l'investissement immobilier, pouvant aller jusqu'à 10 % du coût total des opérations. Les logements financés sont essentiellement portés par des associations : parfois issus d'initiatives citoyennes, ancrés dans la vie du territoire, ces acteurs de terrain connaissent bien les publics concernés et



les partenaires locaux, et proposent des logements avec une présence humaine renforcée. En 2021, la Fondation a soutenu **80 logements diffus ou en pension de famille**. Les opérateurs soutenus en 2021 sont : FREHA, Monde en Marge Monde en Marche, Prolog'UES SNL, AIPI et SNL 91.

En 2021, la Fondation Abbé Pierre et **la Région Île-de-France** ont renouvelé une convention de partenariat pour une offre nouvelle de logements très sociaux en maîtrise d'ouvrage d'insertion. Ce partenariat renouvelé pour 3 ans (2022-2024) permettra de poursuivre le développement d'une offre de logements accessibles encore largement insuffisante, en conjuguant les efforts du programme Toits d'Abord au soutien financier de la région, par un apport systématique et une subvention majorée.

## LA SENSIBILISATION ET L'INTERPELLATION

La Fondation Abbé Pierre sensibilise régulièrement l'opinion publique, dénonce les situations de mal-logement inacceptables et interpelle les pouvoirs publics afin de défendre la cause du logement et porter la parole des exclus.

Rassemblés le 9 mars 2021 en visioconférence, près de **40 représentants associatifs au sein des Conférences intercommunales du logement (CIL) franciliennes**, dont la Fondation, ont souhaité prendre une position commune. Ce texte rappelle la pertinence de lois SRU et Égalité & Citoyenneté concernant la politique de production et d'attribution de logements sociaux. Les représentants associatifs y font entendre une alerte : l'état actuel d'avancement des travaux des CIL peut rendre sceptique quant à l'atteinte des objectifs légaux de logements des ménages DALO, prioritaires et du 1er quartile de revenu. C'est pourquoi, les associations demandent le développement accéléré d'une offre de logements abordables (PLAI et PLAI adapté),

l'adoption par les CIL de Conventions Intercommunales d'Attribution (CIA), la publication d'études précises sur l'accessibilité financière des logements sociaux, et la mise en œuvre d'une politique du Logement d'abord et la mise en œuvre de systèmes de cotation harmonisés et partagés.

En mai 2021, la Fondation avec le groupe local Île-de-France du **Pacte de pouvoir de vivre** s'est mobilisé pour challenger les candidats aux régionales sur des questions sociales, écologiques et démocratiques. Sur la base des rencontres avec Valérie Péresse, Audrey Pulvar, Clémentine Autain, Laurent St Martin et Julien Bayou, des vidéos ont été diffusées.

Le 2 juillet 2021, la Fondation a participé au premier **club Logement d'Abord (LDA)** organisé par la DRIHL Île-de-France. Cette matinée a été l'occasion pour l'Agence Île-de-France de rappeler l'importance de produire des logements sociaux à bas niveau de loyer (PLAI) pour les ménages. Face à la baisse de la production des logements familiaux, la Fondation a demandé que les services de l'État puissent examiner attentivement l'ensemble des projets de démolition prévus (hors ANRU) pour s'assurer qu'il n'était pas possible de faire autrement. En ce qui concerne le développement des Pensions de famille en Île-de-France, la Fondation a souligné l'importance de maintenir des opérations autour de 25 places. Enfin, la Fondation a demandé à la DRIHL Île-de-France de s'assurer que les équipes mobiles de visite à domicile des personnes menacées d'expulsion (annonces du Plan Pauvreté d'octobre 2020) aient bien à la fois l'expertise sociale et juridique pour conseiller et accompagner les personnes.

Dans le cadre de la Journée contre la précarité énergétique, la Fondation via l'Agence Île-de-France et l'Espace Solidarité Habitat (ESH) ont organisé le 8 novembre 2021, une table-ronde autour de la **reconnaissance juridique de la précarité énergétique** et des dernières évolutions législatives (loi climat et résilience, évolution du DPE, etc.). Le compte rendu avec les interventions de Danyel DUBREUIL (coordinateur de Rénovons!), Aude ABOUKHATER, avocate à la cour et Marion REMY, chargée de mission à l'ESH, est disponible sur simple demande. « *Ce que l'on cherche à obtenir dans ces recours peut être de différents ordres : remise partielle de dette en compensation des surfactures, dommages et intérêts en réparation du préjudice subi, réduction du loyer et des indemnités d'occupation ou une obligation de faire des travaux* » Marion REMY, chargée de mission à l'ESH.

Dans le cadre du **Droit Au Logement Opposable (DALO)**, l'Agence a continué à co-animer 6 comités de veille DALO en Île-de-France. Ces rencontres ont permis de rencontrer différents partenaires : la Ville de Paris, les SIAO dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis, Action Logement dans l'Essonne, la Seine-Saint-Denis et les Yvelines ainsi que les opérateurs AVDL dans le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine. En réaction aux pratiques de la COMED de l'Essonne, particulièrement restrictives en matière d'accès au droit, l'Agence a coordonné une interpellation des services de l'État et du président de la COMED en vue de demander la tenue d'une plénière des membres de la Commission. Un travail a également été mené avec plusieurs associations membres de la COMED des Yvelines afin d'essayer d'adopter des positionnements communs alors que la doctrine tend à se durcir, notamment pour les ménages sortant de structure. Avec l'appui de la FAS IDF, de la FAPIL et du Secours Catholique, un comité de veille régional a été organisé en février 2021 avec notamment la participation de la DRIHL régionale, réunissant une cinquantaine de représentants associatifs.

Dans le cadre de **la lutte contre l'habitat Indigne**, l'Agence a accueilli une stagiaire étudiante en master pendant quatre mois afin notamment d'évaluer l'action de l'Agence en matière de lutte contre la non décence dans les départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis. L'Agence a poursuivi son partenariat avec SOLIHA Est Parisien qui réalise pour le compte des associations partenaires des visites à domicile et des diagnostics de non décence dans le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Des liens plus étroits ont été renforcés avec le Parquet de Seine-Saint-Denis et les associations du programme SOS TAUDIS afin de mieux coordonner l'action contre les marchands de sommeil. Enfin, avec la Ville de Grigny, plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'équipe de Nouvelles Voies qui accompagne des locataires victimes de marchands de sommeil dans le cadre de divisions abusives d'appartement et de suroccupation organisée dans la plus grande copropriété d'Europe.

En matière de **prévention des expulsions locatives**, l'Agence s'est rapprochée d'Interlogement 93 et de la Ville de Saint-Denis afin d'ouvrir une nouvelle permanence d'accompagnement sociojuridique dont l'ouverture est effective depuis début 2022.

Et en matière de **lutte contre les discriminations**, l'Agence a poursuivi sa participation au réseau national REEL, réseau national informel regroupant des associations impliquées dans la lutte contre les discriminations dans le champ du logement. Les membres actuels sont la Fondation via l'Agence et l'ESH, l'association AVDL (69), Habiter Enfin (34), l'association Droits et Habitat (75) et l'AILOJ (69). Par ailleurs, entre juillet et novembre 2021 septembre 2020, l'agence Île-de-France a lancé une étude visant à affiner sa stratégie en matière de prévention et de lutte contre les discriminations (liée notamment à l'habitat). Cette étude a été confiée à Thomas Kirsbaum, sociologue et consultant. Les pistes proposées seront intégrées au prochain projet de territoire de l'Agence.

## L'accompagnement aux droits liés à l'Habitat (ADLH)

Fondé sur l'idée que le droit doit être accessible à tous, l'accompagnement aux droits liés à l'habitat (ADLH) a pour objectif de permettre aux ménages les plus défavorisés et les plus éloignés des institutions de faire valoir leurs droits et de trouver des solutions pérennes à leurs difficultés de logement. L'accompagnement proposé ne s'inscrit pas dans un format prédéfini mais il s'adapte au rythme de la personne accompagnée et au degré de complexité de sa situation. Il participe au décloisonnement des approches sociales, administratives et juridiques et passe ainsi par une compréhension de l'ensemble des facteurs susceptibles d'alimenter le processus d'exclusion que vit la personne.

L'action de l'agence régionale de la Fondation et de son Espace Solidarité Habitat en matière d'accès aux droits est possible grâce au soutien des donateurs. **Moins de 10 % du budget de l'ESH provient de subventions publiques en 2021**, celles de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), de la Direction du Logement et de l'habitat (DLH) de Paris et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris.

## LE RÉSEAU DES PERMANENCES EN ÎLE-DE-FRANCE

En 2021, l'Agence Île-de-France a poursuivi le développement et l'animation du réseau francilien des permanences d'ADLH. **L'Agence soutient 13 associations qui tiennent 30 permanences** (4 à Paris, 9 dans les Hauts de Seine, 7 en Seine-Saint-Denis, 6 dans le Val-de-Marne, 2 dans les Yvelines, 1 en Seine et Marne et 1 en Essonne), sachant que certaines permanences couvrent plusieurs communes. **Ces permanences ont accueilli environ 4 500 ménages.**

À noter qu'en 2021, le soutien de l'Agence a enfin permis la montée en puissance de la permanence tenue par l'Association DALO à Paris. Elle accompagne désormais environ 700 ménages sur l'ensemble des recours gracieux et contentieux contre environ 300 en 2020.

Le partenariat avec la Ville de Grigny et l'association Nouvelles Voies s'est poursuivi afin de proposer un accompagnement socio-juridique aux locataires victimes de marchands de sommeil de Grigny 2. Cela a notamment abouti à la condamnation pénale d'un marchand de sommeil pour laquelle un ménage accompagné par Nouvelles Voies s'était constitué partie civile, aux côtés de la Ville de Grigny. Dans le cadre d'un autre dossier collectif suivi par l'association HSD en Seine-Saint-Denis, un marchand de sommeil a également été condamné par le tribunal correctionnel de Bobigny à 2 ans d'emprisonnement avec sursis, 5000 euros d'amende, l'interdiction d'acheter un bien à des fins autres que personnelles pendant 5 ans ainsi que la confiscation de ses 3 biens immobiliers.

## L'ESPACE SOLIDARITÉ HABITAT (ESH), LIEU D'ACCÈS AUX DROITS DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE À PARIS

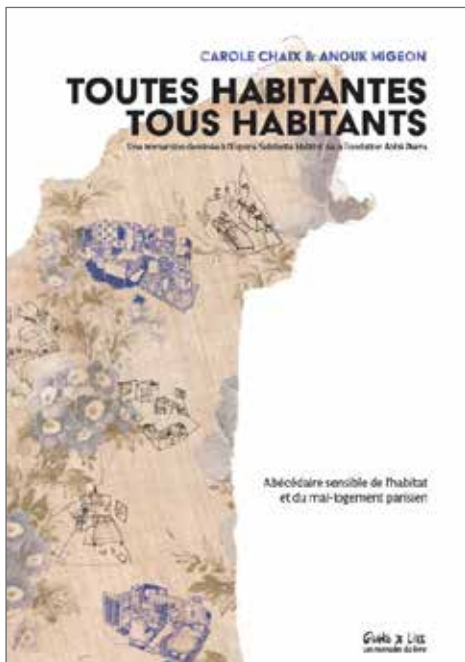
L'Espace Solidarité Habitat (ESH) apporte son soutien et son expertise aux ménages mal-logés parisiens. **En 2021, ce sont 5 542 ménages qui ont pu bénéficier d'un suivi, d'un conseil ou d'une orientation par l'ESH.**

3 534 ménages ont été conseillés par le primo accueil de l'ESH (ménages à la recherche d'un logement ou d'un hébergement, ou encore d'un conseil sur la procédure DALO) et 1 097 appels ont été traités dans le cadre de la permanence téléphonique (permanence juridique) sans suivi ultérieur.

Malgré la crise sanitaire, ce sont 1 435 rendez-vous qui ont été assurés pour permettre l'**accompagnement de 1 413 ménages dans le cadre d'une procédure juridique.**

Les ménages sont parfois suivis pendant plusieurs années, la moyenne est de 26 mois. 44 % des orientations sur l'ESH sont faites par les travailleurs sociaux de la ville de Paris. **78 % des ménages viennent à l'ESH en raison d'une procédure d'expulsion** qui menace leur maintien dans leur logement actuel. 55 % des ménages contactent l'ESH au moment d'une assignation au tribunal ou avant une assignation et 28 % après une première décision de justice.

**162 ménages ont pu trouver une solution de relogement** en 2021, notamment dans le parc social, et malheureusement, il n'a pas été possible d'éviter l'**expulsion pour 58 d'entre eux.**



### Un documentaire dessiné pour et avec les personnes mal logées accompagnées par l'ESH

« **Toutes habitantes, Tous habitants** » est le titre donné à un documentaire dessiné autour, pour et avec les personnes concernées par la réalité quotidienne du mal-logement qui a été publié en 2021. Carole Chaix et Anouk Migeon, en collaboration avec l'association Grain de Lire, ont porté, pendant 2 ans, leurs regards en tant que dessinatrice et architecte, sur le travail de l'agence et de l'ESH et sur ces femmes et ces hommes victimes de la crise du logement qui s'adressent à la Fondation. Des exemplaires sont disponibles gratuitement sur simple demande à l'agence Île-de-France.

# Conclusion

Face à des politiques du logement et de l'hébergement encore trop souvent défailtantes, face aux enjeux de mal-logement, l'Agence Île-de-France n'a cessé de sensibiliser, d'interpeller et d'agir pour que soit menée une politique de l'habitat qui :

- se soucie en priorité des plus défavorisés sans tomber dans une politique résiduelle ou palliative,
- prévienne le plus en amont possible les ruptures sociales,
- soit au service de la lutte contre les inégalités,
- associe les personnes à l'évaluation de leurs besoins et à la mise en œuvre des politiques publiques les concernant,
- clarifie la gouvernance locale et assure la cohérence des politiques publiques,
- résiste à la tentation court-termiste de réduire toujours plus les moyens financiers et humains des dispositifs sociaux.

Pour ce faire, la Fondation insiste sur la nécessité, en Île-de-France, de :

## **Loger plus et mieux les plus modestes et, plus spécifiquement :**

- donner la priorité aux solutions de logement autonomes et durables,
- progresser dans l'accès au logement sociaux pour les plus démunis,
- développer une offre de logements sociaux en adéquation avec les besoins,
- maîtriser les loyers dans le parc privé et accroître de manière significative la mobilisation du parc privé à vocation sociale,
- lutter contre la précarité énergétique,
- développer le logement social adapté à la résidence mobile et les terrains familiaux locatifs pour les Voyageurs.

## **Prévenir et combattre les facteurs d'exclusion par le logement et, plus spécifiquement :**

- multiplier les lieux d'accès aux droits liés à l'habitat pour les personnes mal-logées et diminuer les situations de non-recours,
- ériger la mise en œuvre de la loi DALO en priorité politique,
- faire de l'expulsion locative une exception,
- mettre fin aux expulsions locatives et aux évacuations de squats, terrains et bidonvilles sans solutions de relogement,
- lutter contre les taudis et les logements indécents,
- accompagner la mobilisation collective dans les copropriétés dégradées,
- développer les accueils de jour et renforcer leur rôle dans la lutte contre la pauvreté et les exclusions,
- rendre effectif le droit à la domiciliation.

## **Construire une région équitable et accueillante et, plus spécifiquement :**

- garantir les droits fondamentaux des personnes sans-abri,
- assurer un accueil respectueux des personnes migrantes,
- lutter contre les discriminations et toute autre forme de stigmatisation de certains publics,
- œuvrer pour que les transformations et les évolutions urbaines profitent à tous les habitants,
- favoriser la participation des personnes/habitants à la définition et à la mise en œuvre des projets.



*Être humain !*